



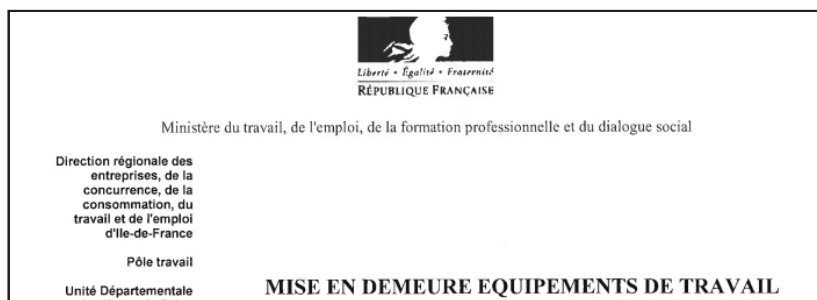
Lettre d'information des représentants SUD TMT au CHSCT de la DOTColis IDF

## **Mise en demeure de l'inspection du travail à l'ACP : Là-bas, non ISSY !?**

La DOT Colis représentée par le directeur de l'ACP Issy ne souhaitant pas tenir son personnel au courant de la visite de l'Inspection du Travail, du rapport et de la mise en demeure qui s'en sont suivis, nous vous informons que l'IT a constaté :

Objet : Contrôle du 24 mars 2017 au sein de l'agence située 145 rue Jean Jacques Rousseau à Issy les Moulineaux.

- une forte pénibilité du travail des opérateurs (livraison et tri), des CP surchargés
- des matériels non adaptés, insuffisants et défectueux
- l'absence d'évaluation de la charge de travail sur les postes
- des postures à risque pour la santé conjuguées à des poids de colis élevés
- Absence de plan de prévention pour gérer relation postiers-sous-traitants
- Pas de plan de circulation à l'intérieur et aux abords de l'agence, marquage au sol
- Le non respect des droits des prestataires (pas de plan de prévention, de représentation au Chsct, de vestiaire. ..)



Suite à ces constats L'IT du 92 a mis en demeure la direction de prendre dans un délai de 6 mois les mesures pour améliorer les conditions de travail du personnel de l'agence d'Issy. **Pourtant, cela fait des années que nos représentants alertent sur les conditions de travail dégradées.** Comble du cynisme, cette mise en demeure est la 4ème effectuée par les services de l'inspection du travail vis à vis de la DOT Colis. La première datant de l'été 2016.

**La direction vous a donc laissé travailler dans des conditions dont elle ne pouvait ignorer l'illégalité**

## Face à cette situation les représentants SUD et CGT sont intervenus en exigeant :

- La mise en place d'un retourne conteneur
- L'installation d'une ventouse pour le traitement des colis hors-norme
- Des étagères mobiles adaptées à l'activité de préparation et chargement
- Des chariots à fond constant pour les colis encombrants ou lourds
- Des embauches de personnel pour traiter un trafic en forte augmentation

Les représentants du CHSCT seront là pour vous informer. **Nous tenons d'ailleurs à votre disposition le rapport de contrôle et la mise en demeure.**

Après nos interventions répétées et l'épée de Damoclès des précédentes visites de l'IT suite à l'accident mortel de notre camarade sous-traitant en 2012, la direction a commencé à prendre des mesures avec l'achat d'un tire-CP et un test de CP à fond constant (voir encadré)

Décision	Objet	date
1	<b>Constats relatifs à la préparation des tournées et au chargement des véhicules</b> - <b>Achat d'un moyen mécanique afin de tirer les containers</b> * Prévoir les formations pour les agents dès l'arrivée * Affichage des consignes de sécurité - <b>Demande à la DT – Service Ergonomie –</b> * Chariot à Fond mobile d'une taille équivalente CP 660 par un cahier des charges * Chariot pouvant servir aussi pour les Hors normes - Préventeur fait un benchmark de ce qui se fait le mieux sur la DOT	Fait Mai 17 A faire A faire A faire A Acheter
2	<b>Constats relatifs au tri : mise en demeure</b> - <b>Demande à la DT une étude ergonomique</b> permettant de réduire les risques de manutention manuelle : retourne-conteneurs, ventouse ou toute autre système... - Chercher des informations sur un engin qui permet de renverser des CP 660 type jugenrich	A faire

**Bien qu'insuffisantes**, ces premières mesures montrent qu'il n'y a pas de fatalité et qu'il est **possible d'améliorer nos conditions de travail**. L'heure est maintenant à la mobilisation. Qui de mieux placé si ce n'est les travailleurs eux-mêmes pour savoir ce dont ils ont besoin. Nous demanderons systématiquement la participation des collègues aux réunions les concernant.

**La DOT Colis ayant comme ligne de conduite le "pas vu, pas pris" les représentants SUD TMT au CHSCT feront tout pour appliquer plutôt le "on vous a vus, vous serez pris".**

C'est pourquoi, si la direction s'entête à botter en touche comme elle l'a fait sur les autres ACP, et qu'au final l'inspection du travail dresse un Procès-Verbal, notre organisation syndicale se constituera Partie Civile.

**Le Président du Chsct peut-il encore nous dire avec assurance que la DOT Colis est dans les clous car elle n'a toujours pas été prise par la patrouille ?**